REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°31

Séance du 1^{er} juin 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-000-

PRESENTS: M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR: Mme Juzan à Mme Duhart; M. Salducci à M. le Maire; Mme Candillier à M. Arcouet; Mme Destin à M. Laiguillon.

<u>ABSENTS</u>: Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

SECRETAIRE: M. Boutonnet.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle – Conférence sur l'apiculture et la biodiversité – Prise en charge de frais d'un intervenant.

Dans le cadre de l'exposition "Abeilles & Cie", présentée jusqu'au 10 septembre 2017, le Muséum d'histoire naturelle va proposer la conférence « Ruches de biodiversité », le jeudi 22 juin 2017, à 20h, à la Maison des associations. Elle permettra notamment de présenter les méthodes alternatives dans le domaine de l'apiculture et de débattre sur ces sujets.

La conférence sera assurée par Bernard Bertrand, apiculteur - écrivain, auteur de nombreux ouvrages, en particulier sur l'apiculture.

L'intervenant sera rétribué à hauteur de 240 euros TTC. La Ville de Bayonne prendra en charge les frais de déplacement et de restauration en remboursant l'intéressé sur présentation de justificatifs.

Les crédits étant inscrits au budget, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à régler ces dépenses.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE Par délégation du Maire, Dominique Foulon Directeur général adjoint